

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le jeudi 16 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René DASSÉ, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 décembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 21 décembre 2021
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :** Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, Mme Géraldine MADOUNARI.

**POUVOIRS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à M. Pascal DAGES,  
M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Grégory RENDÉ,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAUULT,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
M. Yves LOUMÉ a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI,  
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à M. Bruno JANOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

**OBJET : CESSIION DE 11 MAISONS RUE DE L'EPARGNE A LA SOCIETE IN'LI SUD-OUEST**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** les dispositions du titre IV du livre III du Code civil relatif à la vente,  
**VU** le marché public n° 21DX051 conclu avec la société AGORASTORE, le 7 mai 2021, pour la mise en vente de trois biens immobiliers appartenant au domaine privé de la commune de Dax,  
**VU** l'avis du service du Domaine en date du 23 octobre 2020, reconduit par courrier en date du 07 décembre 2021,  
**VU** l'avis favorable de la COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, HABITAT DU 9 DECEMBRE 2021.

**CONSIDÉRANT** que la ville est propriétaire de 11 maisons sises rue de l'Épargne, qui ont été proposées à la vente par voie d'enchères en ligne, précédée d'une large publicité locale et nationale,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue des enchères qui ont eu lieu du 21 au 23 septembre, l'offre la plus haute était de 925 000 euros FAI soit 891 401 € net pour la ville,

**CONSIDÉRANT** qu'après examen des profils, de la capacité financière et des projets des quatre plus forts enchérisseurs, c'est la proposition d'IN'LI SUD-OUEST à 765 000 € FAI soit 731 401 € net pour la ville, qui a été retenue,

**SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées BC n° 404, 405, 406, 408 à 415, pour une contenance totale de 2 493 m<sup>2</sup>, sises rue de l'Épargne, au profit d'IN'LI SUD-OUEST, moyennant le prix de 765 000 € FAI, soit 731 401 € net,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître Alexandre MONTES, notaire à Dax, ou à donner procuration à cet effet, à tout cleric ou collaborateur de l'étude,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le 23/10/2020

Le Directeur départemental  
à

MONSIEUR LE MAIRE DE DAX

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64  
POLE EVALUATION DOMANIALE 64  
8 PLACE D ESPAGNE  
64019 PAU CEDEX 09  
Téléphone : 05 59 82 24 00

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Brigitte PEYROUZET  
Téléphone : 05 59 82 24 23  
Courriel :  
brigitte.peyrouzet@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. LIDO: 2020-40088v0708

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN :** Ensemble de 11 maisons jumelées

**ADRESSE DU BIEN :** rue de l'Épargne, 40100 DAX

**VALEUR VENALE :** 533 500 €

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

**1 – SERVICE CONSULTANT :** La mairie de DAX  
**AFFAIRE SUIVIE PAR :** Florence JAUREGUI  
**2 – Date de consultation :** 13/10/2020  
**Date de réception :** 13/10/2020  
**Date de constitution du dossier « en état » :** 13/10/2020

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet de cession de l'ensemble en vue de leur réhabilitation

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Ensemble de 11 maisons jumelées vacantes avec jardins attenants situées dans le centre de DAX et composées de 4 maisons en R+1(T4) et 7 maisons de plain pied (T3) pour une SHAB de 871 m<sup>2</sup>. Le bâti est dans un état très dégradé et insalubre. On note la présence d'amiante, de plomb et de termites.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20211217-20211216-8-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2021  
Date de réception préfecture : 20/12/2021

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

propriété : la ville de DAX

## 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

parcelles BC 404/405/406 et BC 408 à 415

zone UC du PLUI- H

Ce bien est classé en « élément remarquable »

## 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative .

La valeur vénale du bien est estimée à **533 500 €**

## 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

## 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Marie -Françoise EVEN, inspectrice Divisionnaire

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20211217-20211216-8-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2021





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° 7301-SD

PAU, le 07.12.2021

Le Directeur départemental  
à

MONSIEUR LE MAIRE  
DE DAX

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES  
PUBLIQUES**

DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES 64  
POLE EVALUATION DOMANIALE 64 et 40  
8 PLACE D ESPAGNE  
64019 PAU CEDEX 09  
Téléphone : 05 59 82 24 00

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Nathalie Lamouroux  
Téléphone : 05 59 82 24 23 ou 06 21 78 17 61  
Courriel :  
[nathalie.lamouroux1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:nathalie.lamouroux1@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf DS : 6814617  
Réf. OSE: 2021-40088-86308

Objet : votre demande de reconduction

Par demande dans démarches simplifiées en date du 22/11/2021, vous demandez une nouvelle évaluation d'une cession de 11 maisons jumelées vacantes avec jardins attenants pour une SHAB totale de 871m<sup>2</sup>. Cet ensemble est situé rue de l'Épargne à DAX, parcelles BC 404/405/406 et BC 408 à 415 situées en zone UC du PLUI-H. Un avis N°2020-40088V0708 a été rendu le 23 octobre 2020. Lors de cette étude, la cession a été évaluée par la méthode comparative. En l'absence d'une réelle évolution du marché local des biens de l'espèce, cet avis domanial est maintenu. La valeur vénale du bien est de **533 500€ HT**.

Le présent avis, valide jusqu'au 30 avril 2022, est rendu à titre réglementaire. Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques et par délégation,

Marie-Françoise EVEN  
Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20211217-20211216-8-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2021  
Date de réception préfecture : 20/12/2021



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

*Parcelles propriété  
de la ville de DAX*

Département : LANDES  Commune : DAX	Section : BC Feuille : 000 BC 01  Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000  Date d'édition : 13/10/2020 (fuseau horaire de Paris)	Coordonnées en projection : RGF93CC44
Le plan visible sur cet extrait est géré par le centre des impôts pour le suivant : POLE TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE PAUL DOUMERON 40107 DAX tél. 05.58.56.37.11 plgc.400@taxe.gouv.fr plgfp.finances.gouv.fr		
Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		

